



Avis des élus du CSE sur le projet de déploiement des imprimantes collectives dans le réseau d'agence

Lors du CSE du 29 SEPTEMBRE 2022, il a été présenté aux élus, le projet de retrait des imprimantes individuelles dans le réseau d'agence BDD.

Ce projet consiste à retirer toutes les imprimantes individuelles, reliées en USB, et les remplacer par une imprimante collective. Une imprimante de secours sera néanmoins conservée. Il est également convenu qu'en cas d'agence à étages, une imprimante sera implantée à chaque niveau. De même, si l'état de santé d'un salarié le nécessite, une imprimante individuelle peut être installée dans un bureau.

Les commandes des consommables se feront automatiquement, en fonction du nombre d'impressions. Elles seront désormais uniquement en noir et blanc, les impressions couleurs disparaissant du réseau d'agence.

Lors du lancement de l'impression, seul le salarié l'ayant lancé pourra la récupérer, à l'instar du système déjà présent aux sièges de CESSON et d'ORVAULT. Cela permettra d'assurer une sécurité dans l'impression des contrats, ce nouveau système se nomme BPCE PRINT.

En séance, les élus du CSE ont demandé quel était le pourcentage des impressions non exécutées, la Direction n'a pas répondu à cette question.

Un pilote a été réalisé sur 11 agences de la CEBPL, lors du CSE, il n'a pas été précisé le format et la localisation de ces 11 agences, ni la durée de ce pilote.

Par conséquent, les élus du CSE ne peuvent en tirer aucune conclusion.

Les élus du CSE ont bien conscience des éléments environnementaux pris en compte dans cette décision de suppression des imprimantes individuelles :

- Moins de consommation de papier.
- Moins de consommables.
- Moins de consommation électrique.

Néanmoins, les élus tiennent à rappeler qu'encore une fois notre Direction va trop vite. En effet, tous les contrats ne sont pas éligibles à la signature électronique. Il est seulement prévu un passage en « tout numérique » qu'à partir de 2024.

Déjà, en 2019, La Direction avait pris la décision de retirer, au fur et à mesure des réaménagements de l'espace d'accueil dans les agences, 1 800 imprimantes sur les 2 500 existantes, s'appuyant sur les éléments suivants :



- Une dématérialisation croissante de nos activités notamment par le biais de la SAG et la SED.
- Une optimisation des coûts sur le papier, les consommables et la maintenance.

Les élus déplorait déjà que :

- Les salariés ne disposaient pas d'outils performants et fiables leur permettant de travailler en toute sérénité sans imprimante.
- Tous les salariés n'aient pas une bonne maîtrise des outils digitaux existants dans l'entreprise, faute d'accompagnement.

Le fait de supprimer des imprimantes allait accentuer le stockage de données, accroître l'empreinte carbone, ce qui allait à l'encontre de la volonté de la CEBPL dans son engagement RSE.

En 2019, cette précipitation avait amené les élus du CHSCT a voté un délit d'entrave.

Force est de constater que malgré les avertissements des élus du CHSCT en 2019 et du CSE, la CEBPL ne tient pas compte de nos recommandations.

Malgré nos demandes, il n'a pas été présenté de dispositif d'accompagnement des salariés à ce changement qui, loin de n'être qu'une banale suppression d'outils, impacte les conditions de travail des salariés au quotidien.

Et encore une fois, la CEBPL lance ce projet, avant d'avoir tous les produits éligibles à la dématérialisation.

Résultat du vote du CSE du 26/10/2022 : 21 votants

Favorable : 00 voix

Défavorable : 17 voix

Abstention : 04 voix

David LEROUX

Secrétaire adjoint du CSE